

DOMINAINE PUBLIC DP

La pub TV ne coûterait que du temps

À CONTRE-COURANT. Le gouvernement Jospin propose de réduire la publicité sur les chaînes de télévision du service public. Les « tunnels » passeraient de 12 à 5 minutes. Chacun devrait s'en réjouir. Les chaînes privées verront leur part de marché augmenter; le téléspectateur récupérera du temps vraiment libre au lieu de se voir infligé, en images, un gavage imposé. Quant aux chaînes, moins soumises à l'audimat qui conditionne la vente à haut prix des plages publicitaires, elles seraient dédommagées par le budget de la culture de ce manque-à-gagner. Tout pour plaire à tout le monde.

Les réactions négatives ont pourtant été extrêmement fortes, et pas seulement au nom d'une gestion économe

La publicité et le marketing sont devenus une fiscalité indirecte privée

des deniers publics. En réalité, en touchant la publicité, on touche à des mécanismes de pouvoir. Qu'on se souvienne des débuts en Suisse, il y a trente ans, de la publicité télévisée! La presse, au nom de son rôle dans la vie civique, avait tenté de faire barrage, puis de contrôler l'enveloppe publicitaire par le biais d'une société d'affermage à laquelle elle participerait. Mais le développement des médias électroniques a pour vertu de bousculer les frontières. Les nouvelles chaînes privées, thématiques ou généralistes, ou encore l'internationalisation des marques ont donné une formidable extension à la publicité télévisuelle. Désormais la partie ne se joue plus seulement entre

producteurs d'images et annonceurs. Mises en concurrence, les chaînes doivent obtenir l'exclusivité des « grands événements ». Les droits de retransmission ont atteint, voir par exemple les jeux olympiques, des hauteurs vertigineuses. Pour les payer, il faut plus de pub à des prix plus forts. Ces flux nourrissent une nouvelle classe sociale et des réseaux de pouvoirs. Ce sont eux qui réagissent.

L'argument qui justifie le système, c'est qu'on offre à chacun, à domicile, des spectacles qui ne coûtent rien. En réalité, l'extension de la publicité et du marketing est devenue une fiscalité in-

directe privée. La concurrence ne la corrige pas, mais l'exige au contraire. Le gonflement des budgets marketing des entreprises

est impressionnant, proportionnel même à la diminution des coûts de production. Il en résulte de nouvelles relations de dépendance. Un directeur de musée passe 50 à 80% de son temps à courir après les sponsors. Des émissions télévisuelles toujours plus nombreuses sont sponsorisées. Or le sollicité est toujours en situation de pouvoir par rapport au solliciteur. L'agressivité de certains médias, aimant à se définir comme un contre-pouvoir, ne change rien à ce rapport, mais le révèle plutôt.

L'initiative française est donc louable dans sa volonté de respecter les loisirs mesurés du téléspectateur, mais ce n'est qu'un geste éthique dans un système tentaculaire, triomphant. AG

L'illusoire redistribution de la richesse

Une contribution intéressante de Bernard Dafflon, de l'Université de Fribourg, à la nécessaire réflexion sur la réforme de la fiscalité.

LES SUISSES ONT montré à plusieurs reprises leur attachement à l'AVS. Cette assurance garantit non seulement un revenu de base à chaque retraité mais encore elle permet une importante redistribution en faveur des personnes de condition modeste. En effet, chaque salarié paie des cotisations proportionnelles à son salaire, sans limite de montant, alors que la rente maximum ne représente que le double de la rente minimum.

Limites de la redistribution

Néanmoins, les effets de cette redistribution sont largement atténués, si l'on prend en compte la prévoyance professionnelle – le deuxième pilier – et les déductions fiscales. C'est ce que montre Bernard Dafflon, professeur de finances publiques à l'Université de Fribourg, dans une récente étude.

Premier accroc à la redistribution, le deuxième pilier. Les premiers 23 000 francs du salaire ne sont pas soumis à cotisation. Quant au montant de la rente, il dépend de la somme versée par l'employeur et l'employé durant la vie active.

La deuxième correction intervient par le biais des déductions fiscales. Les cotisations sociales sont déductibles du revenu imposable. Pour un contribuable aisé, ces déductions pèsent proportionnellement plus lourd que pour un salarié modeste. Dafflon a calculé que, pour un salaire brut de 204 000 francs (A), l'économie est d'un pour-cent supérieur, à celle d'un salaire de 84 000 francs (B).

Certes, l'État participe au financement des assurances sociales par des versements directs. Ainsi, parce que la fiscalité est progressive, les riches paient proportionnellement plus que les pauvres. Si l'on reprend l'exemple ci-dessus, la différence est de 2% en défaveur de A. Mais cette différence se réduit de moitié si l'on prend en compte l'effet des déductions.

Récapitulons les observations du professeur fribourgeois. Au départ, le contribuable A gagne 2,43 fois plus que B. Après soustraction des déductions autorisées, le rapport monte à 2,46. Si l'on compare ensuite le revenu disponible après impôt, A dispose d'un montant 2,17 fois plus important que B. C'est

donc bien l'impôt direct et non les prélèvements sociaux qui produisent un effet redistributif.

Actuellement les projets abondent de financement des assurances sociales par la TVA et des taxes sur l'énergie. Il s'agit notamment de réduire le coût du travail en diminuant les cotisations sur les salaires. Mais ces projets contrecarrent le principe de la progressivité de l'effort fiscal. Le rapport IdaFiSo 1, par exemple, évalue qu'un milliard de TVA supplémentaire charge les revenus inférieurs et moyens de 0,74 à 0,47%, les revenus supérieurs de 0,41% seulement.

L'imposition de l'énergie induit un effet plus régressif encore. Pour des rentrées fiscales d'un milliard de francs, les ménages les plus défavorisés devront déboursier 0,96% de leur revenu, les plus riches 0,31%. À l'inverse, ce même milliard prélevé par l'impôt fédéral direct ne coûte rien aux bas revenus, 0,25% aux revenus moyens et 1% aux revenus supérieurs.

La réflexion en cours sur la réforme de la fiscalité doit donc impérativement prendre en compte les effets des différentes solutions sur la redistribution entre les revenus. *jd*

Bernard Dafflon, *Le financement des assurances sociales en Suisse. Analyse du point de vue des charges sur les salaires et des incidences redistributives*, Université de Fribourg, Institut des sciences économiques et sociales.

Médias.

LA NAVIGATION SUR l'Internet serait cause de déprime, nous ont récemment appris des chercheurs. Peut-être. Ce qui est sûr par contre c'est que le réseau des réseaux est un moyen de communication susceptible de faire trembler les dictateurs.

L'ex-président indonésien Suharto l'a appris à ses dépens. Les étudiants comme les mouvements d'opposition ont largement fait appel à l'Internet pour mobiliser leurs troupes et organiser les actions de protestation qui ont contribué à la chute du régime. Un magazine interdit de publication a même émigré sur le réseau. *jd*

Deux wagons à accrocher

Un oui de sagesse politique aux deux prochaines votations ferroviaires.

LA SUISSE SERAIT-ELLE en passe de donner une leçon de sagesse politique à l'Europe? C'est une des conclusions que nous pourrions tirer d'un oui le 29 novembre prochain aux deux votations ferroviaires: l'une qui définit le programme des grandes constructions et l'autre son mode de financement (lire ci-dessous).

Milieus routiers et légitimité démocratique

Bien des dirigeants européens aimeraient disposer d'une assise aussi solide qu'un vote populaire pour faire taire les milieux routiers, eux qui étaient opposés en septembre à la redevance poids lourds et le seront en novembre aux grands chantiers ferroviaires. Ce qui se termine souvent chez nos voisins par un forcing avec blocage des routes par les camions – système où la démocratie ne sort pas gagnante – pourrait ainsi en Suisse être résolu par des votes populaires à la légitimité évidemment incontestable.

Cette sagesse dont nous pourrions nous vanter dès le 29 novembre ne si-

gnifie pourtant pas que les solutions trouvées tiennent de la perfection. Pas grand-chose à redire sur le mode de financement des grands ouvrages ferroviaires: l'utilisation de la redevance poids lourds et d'une partie de l'impôt sur les carburants est l'application du principe des taxes environnementales; elles servent à mettre sur le marché des alternatives – des solutions ferroviaires – aux comportements que l'on souhaite voir modifier – le transport de marchandises par la route. Le relèvement de la TVA met à contribution les consommateurs alors que le recours à l'emprunt permet de faire participer les générations futures, qui profiteront encore de ces investissements.

Le programme de constructions tient davantage, quant à lui, du saupoudrage destiné à s'assurer les votes de toutes les régions du pays que de la concentration rationnelle sur la solution la plus efficace. Nous l'avons toujours dit: question capacité, un seul nouveau tunnel serait

suffisant pour les trente prochaines années au moins, d'autant plus que des réserves technologiques existent encore (par exemple diminuer la distance entre les convois après adaptation de l'équipement de sécurité). Mais nous ne ferons pas la fine bouche: la démocratie directe a son prix et il est temps d'ailleurs que la Suisse participe à la diminution des temps de parcours des voyageurs sur les grands axes européens, objectif que remplissent aussi bien le Lötschberg que le Gothard. Nous ne pouvons guère réaliser de lignes à grande vitesse, mais nous sommes en mesure de moins «perdre» de temps en passant les Alpes.

Quant à l'achèvement de Rail 2000, au raccordement au réseau européen à grande vitesse – un sujet qui intéresse particulièrement les Romands – et aux mesures de lutte contre le bruit, c'est le mérite de l'arrêté fédéral que de leur procurer à la fois une assise politique et financière. *pi*

Ce qui sera construit et comment cela sera financé

L'ARRÊTÉ SUR LE transit alpin contient bien deux axes sous nos montagnes, mais aussi d'autres grands chantiers qui n'ont rien d'alpin; sont ainsi compris dans l'arrêté:

- un tunnel de base sous le Gothard;
- un autre sous le Lötschberg, en partie à voie unique;
- l'amélioration des liaisons de la Suisse orientale avec la ligne du Gothard;
- l'achèvement de Rail 2000;
- le raccordement de la Suisse orientale et occidentale au réseau européen des trains à grande performance;
- la protection contre le bruit le long des voies ferrées.

Ces ouvrages coûteront plus de 30 milliards de francs au cours des vingt prochaines années. Les transversales alpines et Rail 2000 absorberont chacun 45% de ce montant, le solde étant à disposition pour le raccordement au réseau européen et la protection contre le bruit.

L'article constitutionnel sur «la réali-

sation et le financement des projets d'infrastructure des transports publics» prévoit quatre sources de financement:

- les deux tiers de la redevance poids lourds revenant à la Confédération (en moyenne 835 millions de francs par an, ou 1 milliard dès 2005);
- une part de l'impôt sur les carburants; il financera le quart du coût des transversales, soit en moyenne 150 millions de francs par an pendant 20 ans;
- une augmentation de 0,1 point des taux de la TVA, ce qui rapportera 290 millions de francs par an;
- des prêts de la Confédération ou de privés pour un quart des coûts de construction (sans les mesures contre le bruit); ce sont 250 millions de francs qui seront empruntés chaque année pendant 20 ans.

L'ensemble de ces montants alimentera un fonds destiné uniquement à la réalisation de ces projets. Le Parlement fixera chaque année les montants prélevés sur les fonds et leur affectation. *pi*

Les Romands, le Lötschberg, le TGV

NOUS NOUS SOMMES toujours interrogés sur l'engouement des Romands pour le Lötschberg. Que peut bien apporter ce tunnel à un Genevois, un Fribourgeois ou un Vaudois? La garantie que le Simplon restera un axe important? Mais alors pourquoi ne pas améliorer le Simplon lui-même? Les Romands ont davantage à se réjouir d'une clause de l'arrêté qui avait été ajoutée sur la pression des Genevois qui espéraient obtenir des fonds pour leur projet de ligne TGV Genève – Mâcon: le raccordement au réseau européen à grande vitesse. C'est 1,2 milliard qui est en jeu et qui profitera effectivement à l'axe Genève-Mâcon, mais aussi à celui Lausanne/Neuchâtel-Frasne et, au-delà, aux TGV Rhin-Rhône et Dijon-Paris. La Suisse romande sera la principale bénéficiaire de cette partie de l'arrêté.

Garantir le minimum vital

Durant l'été, la décision du Tribunal fédéral de considérer la disponibilité du travailleur comme une prestation offerte à l'employeur, donc sujette à salaire, a permis d'avancer dans la lutte contre le travail sur appel. Mais c'est encore insuffisant. Thomas Geiser, professeur à l'Université de St-Gall, juge que toute activité professionnelle à 100% ne garantissant pas un salaire minimal devrait faire l'objet d'un recours au Tribunal fédéral. Une bonne piste, à creuser.

«**L**E TRAVAIL SUR appel est une forme de travail utile. Mais il doit être utilisé au compte-gouttes. En aucun cas, les risques de l'entreprise ne doivent être transférés sur l'employé». Ces propos, presque modérés, viennent de Peter Hasler, patron des patrons, pourtant peu habitué à la nuance. La justice elle-même va dans le sens de celles et de ceux qui condamnent le travail sur appel: durant le mois de juillet de cette année elle a considéré que le travail sur appel était certes légal, mais qu'un employé qui se tient à disposition de son patron doit être rémunéré.

Que l'organe faïtier des patrons suisses et le droit fédéral mettent des bémols à l'utilisation abusive de travailleurs sur appel est une bonne nouvelle pour les salariés suisses. Mais ces mises en garde n'empêchent pas le développement de conditions de travail de plus en plus précaires dans de nombreux secteurs professionnels.

Indemnisation de l'attente

Alors Thomas Geiser, directeur de l'Institut de recherche du travail et du droit du travail à l'Université de St-Gall va plus loin. En analysant les nouvelles formes du travail, le professeur saint-gallois a constaté que le travail sur appel se généralise, non pas dans des entreprises ayant à faire face à la concurrence étrangère, mais plutôt dans des branches peu menacées par les marchés extérieurs, telles que la vente ou le service.

Le travail sur appel existe depuis longtemps et dans de nombreux secteurs professionnels sans qu'il soit pour autant synonyme de précarité. Il est même avantageux pour autant qu'il assure le 90% du revenu ou, si ce n'est pas le cas, qu'il soit offert à des personnes ayant une situation financière confortable et qui veulent ainsi arrondir leurs fins de mois.

Mais le travail sur appel est une catastrophe sociale dès lors que le salaire versé irrégulièrement est le seul revenu de subsistance. Et quand un salarié doit consacrer toute sa force de travail à son employeur et qu'il ne gagne pas suffisamment pour assurer son existence, alors, dit Thomas Geiser, l'engagement est contraire à la législation en vigueur. Le fait d'être à disposition de son employeur est tout autant une

prestation que d'être actif au travail. Il faudrait donc régler le principe de l'indemnisation du temps en attente: la moyenne du temps en attente et du temps de travail réalisé devrait correspondre à un salaire minimum inscrit dans un contrat de travail. Et Thomas Geiser de citer le cas des médecins qui font le piquet et dont le temps d'attente est indemnisé par le salaire. Or aujourd'hui, c'est l'État qui assure, par le biais de l'aide sociale, la survie de ces employés insuffisamment payés, et c'est lui qui, indirectement, subventionne des entreprises dont la rentabilité s'appuie essentiellement sur le dumping salarial.

Nouveaux rapports de travail

Pour Thomas Geiser, il y a deux manières d'obtenir gain de cause: faire pression sur les employeurs par l'opinion publique – Migros ou Coop ne gagnent rien à voir se ternir leur image d'entreprise sociale. D'autre part, engager une action auprès de la justice. L'État pourrait alors jouer un rôle moteur, en incitant les personnes ayant recours à l'aide sociale, parce que leur salaire est insuffisant pour vivre, à porter leur cas devant les tribunaux. Même si la justice est lente, même si le droit est souvent en retard sur la réalité, cela permettrait de donner une définition élargie de la protection des travailleurs échappant aux contrats de travail traditionnels. Une jurisprudence pourrait établir qu'un contrat qui occupe 100% du temps de travail doit fournir une contreprestation correspondant au minimum vital. Comme le disent les Alémaniques, le Tribunal fédéral c'est un peu comme la Loterie romande, on ne sait jamais ce qu'on peut gagner...

Car il est certain qu'aujourd'hui les rapports de travail se complexifient. La crise a fait apparaître ou réapparaître de nouvelles formes de travail, à la frontière entre l'activité indépendante et le salariat: sur appel, à la pièce, sous licence, ou annualisé. Un monde où les employés sont désaffiliés de leur lieu de travail, sans protection syndicale, sans filet social minimal – tel l'assurance maladie ou le paiement des vacances et des jours fériés –, et responsables de la totalité des risques de l'entreprise qui les emploie. gs

Source: *Cash*, «Wo Arbeit auf sich warten lässt», 23 octobre 1998.

Les chiffres des assureurs

Le Concordat des assurances maladie vient de publier des résultats détaillés sur la répartition du coût de la santé en Suisse.

PARLONS ENCORE DES coûts de la santé. Quelques chiffres intéressants issus des publications du Concordat des assureurs maladie (CAMS). La source provient d'un partenaire impliqué, regardons donc ces chiffres avec prudence.

Néanmoins, que nous disent les assureurs? Les coûts véritablement élevés sont provoqués par les cas très lourds et les patients chroniques. Selon eux, 3% des assurés représentent 30% de l'ensemble des coûts. En tout état de cause, il s'agit là de la confirmation de ce que l'on sait depuis longtemps: l'allongement de la durée de vie, avec des prises en charge longues de patients âgés est l'un des principaux facteurs d'augmentation des coûts. Selon la CAMS, les examens superflus et les médicaments inutiles joueraient donc un rôle assez modeste, en comparaison du coût des personnes âgées.

Dans ce même document les assureurs demandent à leurs clients d'adopter un comportement adéquat, ce qui semble quelque peu contradictoire avec l'énoncé de la tendance lourde, liée à la démographie et non à la responsabilité individuelle, mentionnée plus haut. Mais les sommes en jeu sont tellement considérables qu'il faut faire flèche de tout bois!

Des informations intéressantes, résumées dans le tableau ci-dessous sont fournies sur la répartition des coûts remboursés par l'assurance obligatoire en 1997.

Les auteurs de la brochure publiée par le Concordat ne manquent pas de souffle et ne doutent de rien. Ils écri-

vent en effet, et une citation in extenso mérite le détour: «Ceci met nettement en évidence les secteurs où il vaut le plus la peine de faire des économies. Il s'agit des hôpitaux, des médecins, des médicaments et des nouvelles prestations. Par contre [...] le potentiel d'économie des frais administratifs est relativement modeste.» La sécurité sociale française, système qui passe pour bureaucratique et boursoufflé consacre, semble-t-il, 1% de ses coûts à son administration!

ce intéressante de statistiques. La comparaison est ici réalisée par cantons et nous donne la moyenne de remboursements par assuré.

Ces résultats mettent à mal l'idée que seuls les Romands sont des gros consommateurs. La présence de Bâle-Ville à la deuxième place montre que le facteur urbain est très important. Les grandes villes abritent sans doute une population plus anxieuse et fragilisée. Les Romands consomment plus que les Alémaniques, c'est exact, mais nos ré-

Coût des médicaments remboursé par l'assurance de base, par assuré et par canton *

Les plus consommateurs		Autres exemples		Les moins consommateurs	
Canton	Fr/assuré	Canton	Fr/assuré	Canton	Fr/assuré
GE	305	FR	207	SZ	146
BS	279	VS	206	ZG	132
NE	260	Suisse	196	AR	131
TI	252	BE	193	OW	127
VD	239	BL	182	NW	126
JU	233	ZH	175		

* Au premier semestre 1998

Admettons que l'on ne peut comparer les situations. Il n'empêche que ces 7% nous semblent énormes et finalement pas si surprenants que cela. En multipliant le nombre de systèmes informatiques, de comptabilités et de dépenses publicitaires par le nombre de caisses maladie, on parvient en effet à des coûts substantiels. Nous ne disons pas qu'il faut forcément en arriver à une caisse maladie unique pour la Suisse, mais dans l'arrière boutique, le *back office* comme on dit en français bancaire, il y a certainement beaucoup à mettre en commun et à gagner! On ne peut évidemment demander aux experts en marketing et en relations publiques du Concordat de scier la branche qui les fait vivre.

Changeons de registre et venons-en aux médicaments. Les coûts des médicaments remboursés par l'assurance de base constituent une sour-

gions sont aussi plus urbanisées et ce facteur n'est guère pris en compte dans le calcul des primes, toujours établi sur une base cantonale. Et si le vrai critère c'était la taille de l'agglomération? A vos tableurs, mesdames et messieurs les experts du Concordat... *ig*

Faits & Chiffres du domaine de la santé, octobre 1998, Concordat des assureurs maladie, Soleure.

Répartition des coûts de l'assurance obligatoire

Groupes de dépenses

Hôpitaux	33%
Médecins	25%
Médicaments	18%
Nouvelles prestations LAMAL (EMS, sages-femmes, etc.)	12%
Administration des assureurs	7%
Physiothérapeutes/laboratoires/chiropraticiens	5%

Oublié...

À LA FIN DE 1942, l'entreprise Durisol a publié une brochure sur l'organisation de l'économie de guerre au Département fédéral de l'économie publique. Des illustrations présentent les baraques de Durisol abritant des services de cette économie de guerre.

Un bon moyen de joindre la publicité à l'information factuelle! *cfp*

Pour ne pas enterrer un problème complexe

Par **Gérald Progin**

On ne peut écarter d'un revers de main les questions posées par l'initiative populaire «Droleg».

L'INITIATIVE «DROLEG» POSE d'excellentes questions. Les réponses que la société et les professionnels doivent apporter aux problèmes de dépendance demandent toutefois des nuances à tous les niveaux.

Un malentendu à dissiper

L'initiative «Droleg» ne propose pas la libéralisation de la vente de produits stupéfiants. Les opposants ont grand tort de fausser le débat en tordant les concepts. Peut-être est-ce le seul moyen de trouver des arguments contre cette initiative! Au marché des stupéfiants, totalement libre aujourd'hui – vous trouvez de la cocaïne ou de l'héroïne à n'importe quel coin de rue, 24 heures sur 24 –, les initiants proposent de substituer un marché contrôlé, à l'instar de la vente des médicaments ou de l'alcool. Ces produits ne sont pas accessibles n'importe où et n'importe quand. L'État a édicté des règles claires – taxes, moyens de prévention, publicité, patentes de vente, etc. C'est d'un tel modèle que «Droleg» s'inspire. Évidemment plus efficace que la situation actuelle qui permet des bénéfices incalculables, finançant trafic d'armes, mouvements extrémistes, incohérences de toutes sortes dans la lutte contre les trafiquants et la politique de santé publique.

Deux cohérences opposées

«Jeunesse sans drogue» avait le mérite d'être cohérente: une vision de société dans laquelle on sait ce qui est bien et ce qui est mal et dans laquelle le méchant est puni. Totalitaire dans l'idéologie mais claire et nette. Avec «Droleg», autre cohérence: l'enfermement des consommateurs de drogues est inutile; les bénéfices illégaux procurés par la vente de stupéfiants sont incontrôlables; les différents psychotropes n'ont pas le même statut qu'ils proviennent d'ici et

qu'ils soient socialement acceptés (alcool) ou d'ailleurs (opiacés). Mettons donc le tout sur un pied d'égalité et contrôlons le commerce. Théoriquement imparable. L'échec clair de la politique de répression actuelle et la cohérence obligent à glisser un «oui» dans l'urne.

Un plongeon dans l'inconnu

Le modèle préconisé par «Droleg» n'existe nulle part ailleurs. Si ce n'est pas une raison suffisante pour le rejeter, bien au contraire, d'aucun peuvent avoir sérieusement peur de s'y lancer sans filet. D'autant plus que personne ne peut affirmer en toute bonne foi que ce modèle n'augmentera pas le nombre de personnes dépendantes. Même en allouant des moyens financiers nettement supérieurs pour la promotion de la santé et de la qualité de vie, aucune garantie sur cet aspect. Sur le plan international, la politique suisse – en particulier de prescription d'héroïne – est suivie très attentivement par les observateurs étrangers, qui ont fini par accepter ces expériences. Inutile donc de lancer une procédure qui exclurait notre pays des débats européens et mondiaux sur ce thème. Deux raisons de voter «non».

Des choix fondamentaux

La politique actuelle de la Confédération met encore un accent considérable sur la répression: 500 millions de francs – contre 30 à 35 millions pour la prévention. Cela signifie concrètement que l'on accepte que le consommateur soit puni. Cette approche sous-entend, entre autres, la remise entre les mains de la justice et de la police d'un phénomène de société que nous ne gérons plus collectivement en termes de valeurs. L'exclusion des toxicomanes résultant de cette politique met en danger notre démocratie. Pour relancer le débat sur le plan des valeurs sociales et le restituer à la société, il est indispensable de replacer la question dans sa globalité, celle de l'ensemble des produits modificateurs de la conscience et de leur utilisation. Reprendre la réflexion entre l'interdiction – définir une loi et la faire appliquer par la police et la justice – et l'interdit qui se réfère aux aspects sociaux, à la définition des règles de vie en

société. Une approbation de «Droleg» nous oblige à lancer un tel débat.

La politique des quatre piliers – prévention, traitement, réduction des risques et répression – a permis de faire avancer les mentalités; elle nécessite encore nombre d'adaptations. La plus importante est la révision de la Loi sur les stupéfiants. Il est en effet indispensable de dépenaliser la consommation de stupéfiants et les actes préparatoires (possession de seringues, achat pour sa consommation personnelle, etc.). Les personnes toxicomanes n'ont pas à être poursuivies – c'est inutile, cher, inefficace et mauvais tant pour leur santé que pour la santé et la sécurité publiques. Le Parlement doit donc aborder ce débat dans les plus brefs délais. Et ce n'est pas tout. Il va être nécessaire, dans un plus long terme, de réfléchir à une loi qui englobe l'ensemble des produits psychotropes: alcool, nicotine, médicaments psychotropes. Il s'agit là d'abandonner la question du produit pour aborder celle de l'Homme dans la société, de la redéfinition des règles de vie qui permettront à chacun de participer à notre société, garantie de la démocratie. Nous ne saurions aborder ces questions sans redéfinir les différences entre consommation, abus et dépendances. De leur côté, les intervenants du champ social et sanitaire sont appelés à se mobiliser pour éviter toutes les atteintes aux prestations éducatives et sociales, prestations qui éviteront des problèmes individuels et sociaux.

Bref, il n'est pas temps d'enterrer les questions posées par les consommateurs de produits psychotropes. Et un «non» massif poussera le Parlement et les citoyens avec lui à glisser le problème complexe des drogues sous le tapis: un caricatural «non» aux extrêmes et fin du débat. Une excellente raison de glisser dans l'urne un «oui» stratégique. ■

Débat public: jeudi 19 novembre à 20h15, à l'Aula de l'École polytechnique fédérale, EPFL, Av. de Cour 33, Lausanne.

Avec: Ruth Dreifuss; Anne-Catherine Menétrey, députée des Verts au Grand Conseil vaudois; Christian-Nils Robert, professeur de Droit pénal à l'Université de Genève; Jacques Besson, Médecin chef de la division d'abus de substances, Université de Lausanne.

Vers une juridiction universelle?

La détermination à punir les crimes contre l'humanité s'affirme de plus en plus.

POUR JUGER LES crimes contre l'humanité, l'arsenal juridique existe depuis longtemps. Au temps de la piraterie déjà, ce crime contre l'humanité était condamné; la juridiction internationale se remet en place aujourd'hui. Ce qui est nouveau surtout, c'est la détermination à punir les coupables, comme en témoigne la création en juillet dernier du Tribunal pénal international. Extraits du *Financial Times*:

«L'arrestation d'Augusto Pinochet prouve que les droits de l'homme se mondialisent. Le juge Baltasar Garzón s'appuie sur plusieurs cas de jurisprudence internationale, comme le statut du Tribunal de Nuremberg en 1945,

dont le Royaume-Uni était signataire et qui fut par la suite approuvé par l'Assemblée générale des Nations unies. Il faut également prendre en compte la Convention des Nations unies de 1948 contre le génocide, la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies de 1973 sur le jugement de crimes contre l'humanité, la déclaration de l'assemblée générale de 1992 sur les «disparus» et la Convention européenne de prévention de la torture.

»Comme le montre cette liste, les bonnes intentions sont légion dans le domaine des droits de l'homme. Mais ce qui est nouveau, c'est la détermination à punir les violations. Elle s'explique en partie par la réaction tardive

face aux horreurs des génocides bosniaque et rwandais, au début des années 90. Réaction qui, à son tour, a donné naissance aux tribunaux sur les crimes de guerre dans l'ex-Yougoslavie et au Rwanda, siégeant respectivement à La Haye, aux Pays-Bas, et à Arusha, en Tanzanie. Conséquence nettement plus significative, les Nations unies ont créé en juillet dernier un Tribunal pénal international (TPI) permanent (ou Cour criminelle internationale). Quelque 120 pays ont voté en faveur de sa mise en place. Les États-Unis, officiellement inquiets de voir leurs soldats en mission de maintien de la paix entraînés devant des juges étrangers, ont voté contre et ainsi rejoint une demi-douzaine de pays au parcours douteux sur la question des droits de l'homme, dont la Chine, l'Irak et la Libye. La création du TPI doit encore être ratifiée avant qu'il puisse commencer à travailler. S'il fonctionnait dès à présent, «il aurait pu soulager la pression politique qui pèse sur l'Espagne et le Royaume-Uni» dans l'affaire Pinochet, prétend Mark Weller, juriste britannique de Cambridge, spécialisé dans le droit international. [...]

David Suchon et Jimmy Burns, *Financial Times* et *Courrier International*, n°418, 5-11.11.98

REVUE DE PRESSE

Une influence tout à fait négative

«**L**E BUDGET DE la Confédération, pour cette année, était marqué au fer rouge. Il ne prévoyait pas moins de 7,6 milliards de francs de déficit. Le chiffre effectif devrait tourner autour des 2 milliards. Soit presque quatre fois moins. Une diminution aussi substantielle, sur une si courte période, tient de la prestidigitation. Ce qui nécessite une explication.

Belle démonstration

Il faut toutefois commencer par poser une question. Il est évident qu'avec son déficit annoncé de 7,6 milliards de francs, Kaspar Villiger a joué sur du veulours pour faire passer devant le peuple, en juin dernier, son programme d'assainissement des finances fédérales. La situation était décrite comme intolérable, et l'accumulation de déficits mettait en jeu l'avenir du pays. Pas moins.

La Berne fédérale jure aujourd'hui ses grands dieux que rien n'a été caché au peuple. L'amélioration enregistrée provient pour moitié, fait-on valoir, des encaissements nets (2,7 milliards de francs) résultant de l'entrée en Bourse de Swisscom. La belle réponse! Au début de l'été, on savait évidemment que Swisscom serait partiellement privatisée

à l'automne et que le rythme des rentrées fiscales dépassait les prévisions.

Le point le plus important à examiner, dans cette affaire, est cependant ailleurs. Les 2,7 milliards de recettes supplémentaires (en plus du pactole Swisscom) résultent, dit le Département fédéral des finances, de la bonne situation économique. Autrement dit, il aura suffi que les affaires reprennent en 1997 pour que les finances publiques s'améliorent nettement cette année. Belle démonstration de l'impact de la conjoncture sur les budgets! Belle démonstration aussi que la recherche de l'équilibre financier passe par la croissance de l'économie, beaucoup plus que par des «mesures d'économies [...]

Les leçons n'ont pas été tirées

Compte tenu de ces constatations, on pourrait supposer, ou du moins espérer, que les leçons ont été tirées. Ça ne paraît pas être le cas: les politiques dites d'«assainissement» ont toujours le vent en poupe. Sans égard pour les risques que le ralentissement de la croissance mondiale pourrait faire connaître à l'économie suisse, en particulier aux emplois».

Jean-Pierre Ghelfi, in *L'événement syndical*, 3.11.1998

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (*jd*)

Rédaction:

Claude Pahud (*cp*), Géraldine Savary (*gs*)

Ont collaboré à ce numéro:

André Gavillet (*ag*)

Jacques Guyaz (*fg*)

Pierre Imhof (*pi*)

Charles-F. Pochon (*cfp*)

Anne Rivier

Débat: Gérald Progin

Composition et maquette:

Françoise Gavillet, Claude Pahud,

Géraldine Savary

Secrétariat: Murielle Gay-Crosier

Administrateur délégué: Luc Thévenoz

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA,

Renens

Abonnement annuel: 85 francs

Étudiants, apprentis: 60 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone: 021/312 69 10

Télécopie: 021/312 80 40

E-mail: domaine.public@span.ch

CCP: 10-15527-9

Emménager

On ne devient pas Vaudoise, comme ça, du jour au lendemain, à trois semaines des votations cantonales!

LAUSANNE. ADMINISTRATION communale. Mercredi, 11 heures. Entre deux déballages de cartons, je viens m'inscrire au Contrôle des habitants. Rite de passage. Je suis émue. Une fiancée le jour de ses noces. Dans quelques minutes, j'aurai officiellement une nouvelle adresse, et le lieu où je réside depuis sept jours «avec l'intention de m'y établir» deviendra mon domicile civil et politique.

J'entre et je referme la porte sur mon passé

Pas âme qui vive, ni dans le hall, ni dans le bureau d'entrée. Au bout du couloir, mon unique prédécesseur patiente sur sa chaise, les mains pleines de papperasse. Soupîrs entendus, les deux cabines de service sont au rouge. J'en profite pour suivre le conseil affiché au mur, je «prends de l'avance» et remplis le formulaire adéquat. La mention «origine» m'arrête un instant. Grâce aux parcours industriels de mes ancêtres paternels, j'en possède plusieurs. Les règles désuètes mais toujours en vigueur du droit de cité me reviennent en mémoire: à Lausanne, je suis Lausannoise. Bon, la date, la signature, ma cabine passe au vert, j'entre et je referme la porte sur mon passé.

Le présent sent la sueur et le parfum. Derrière son guichet, le préposé me paraît immense. Cadrage obligé sur son ventre et le tissu moiré de sa chemise verte. Inclinaisons et salutations mutuelles n'interrompent pas la discussion en cours avec sa consœur de guérite. On y débat de ce que l'administration précédente aurait dû faire, du papier que sa régie n'a pas délivré... Je tends le mien. On s'en empare, on l'observe, on le parcourt d'un stylo distrait et on l'oublie, le temps de poursuivre l'échange verbal susmentionné. J'attends. La main municipale réapparaît, quémande, s'agite, contrariée. J'hésite et je propose mon acte d'origine, aussitôt recalé. Un index impérieux se met à tapoter le comptoir. La tension monte. J'essaie le livret de famille. Ouf! Les longs doigts blancs frémissent, feuilletent, emportent, puis ramènent le document gagnant. Une voix solennelle descend des cieux, me

demande si j'ai déjà habité Lausanne. Je jure que non, puis, sur le mode léger et ne croyant pas si bien dire, j'ajoute que je suis «Lausannoise de l'étranger». Silence de bronze, percé d'un laconique «Ça vous fera vingt francs», silence de plomb, si persistant qu'on entend crisser mon giacometti tout neuf. Lorsqu'on me rend ma monnaie, on se baisse, on me remercie et, miracle, on me sourit. Collier de dents parfaites, ma cabine s'illumine comme le Titanic avant le naufrage. Ça y est, la cérémonie est terminée, les époux comblés, la fête peut commencer. Le contrôleur des habitants rallume sa guirlande de bienvenue: «Cadeau», souffle-t-il, me glissant une méchante feuille A4 jaune canari, pliée en deux: «La liste des différents services administratifs, pour faciliter votre intégration».

Un renseignement de routine

C'est à cette minute précise, juste après ces signes réconfortants de fraternité humaine, que mon destin va basculer dans l'horreur de l'exclusion. Une question banale, un renseignement de routine:

– Pour les votations, comment ça se passe? Vous m'envoyez ma carte à la maison?

– Il y a un délai, Madame, vous ne pouvez pas voter sur le plan cantonal et communal pendant trois mois au moins. Article 5 de la Loi cantonale sur l'exercice des droits politiques du 16 mai 1989 (LEDP).

– Mais le 29 novembre, alors, pour le fédéral?

– Le législateur est prévoyant, rassurez-vous. L'article 7 du Règlement du 1^{er} novembre 1989 d'application de la loi du 16 mai 1989 (RLEDP) vous attribue une carte spéciale dont la validité est limitée au scrutin en vue duquel elle vous a été délivrée; elle vous sera retirée lors du vote, dans les locaux du Registre civique.

Patatras! Me voilà déçue, interdite, rejetée à peine arrivée. Moi, bourgeoise de Lausanne saine de corps et d'esprit, moi qui potasse le frein à l'endêtement vaudois depuis des semaines dans *DP*, moi, enfin, que la Confédération en personne autorise à voter ou à

être élue à son éminent niveau, on voudrait me priver de l'exercice aux échelons inférieurs? Mais c'est le monde à l'envers.

Le monde à l'envers, la Suisse à l'endroit

«Non, ma chère, c'est la Suisse à l'endroit. La stabilité du pays dépend de ces équilibres subtils, de ces souverainetés superposées». Loin de me soutenir, mes camarades, mes amis, mes parents m'ont lâchée les uns après les autres. «On ne naît pas vaudoise; on le devient.» L'adage serait eurocompatible, la chose jugée tour à tour normale, courante, pas étonnante, historiquement explicable, et le délai «raisonnable, au vu du but recherché». Le but, quel but? Se familiariser avec les us et coutumes de la population indigène? «Mais non, ma chère, simplement empêcher le tourisme électoral, frontalier en particulier.» J'ai réfléchi, je m'incline, les Vaudois ont raison. Trois mois, c'est un minimum pour s'habituer à être assimilée juridiquement à une incapable. Personnellement, j'ai encore «pris de l'avance». Ce temps de carence m'obsède, m'enlève le sommeil et mes moyens. Chaque nuit, c'est le même film, le même scénario:

Je suis à la frontière, quelque part entre Môtier (FR) et Vallamand (VD). En uniforme, mais sans armes. Je garde le pays. Mission impossible. La LEDP vient d'être abrogée par un Conseil d'État irresponsable. Voici que des armées de Confédérés, des volées de PDC, bible sous le bras, des nuées d'UDC, *Morgenstern* au poing, des colonnes de féministes, quotas d'acier au côté, des lignes de Partisans de la Liberté, bidon d'essence à la main, et des escouades d'Alliés de Gauche, faucille entre les dents, tous fuyant leur statut de minoritaires persécutés, s'avancent à marche forcée pour déposer leurs papiers dans notre bon Canton avant des élections capitales. En parfaite légalité. Je les regarde passer, seule et impuissante face à la plus grave menace d'envahissement qu'ait connue la région depuis les troupes bernoises.

Et je me réveille en larmes, persuadée d'avoir définitivement raté mon examen de vaudois. Anne Rivier